



Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2022

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 113 unités de recherche, 9 fédérations et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie et de formation, elle a déjà créé, des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), l'accès pour les acteurs économiques à des plateformes technologiques labellisées ; la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) et 18 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international) elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 9 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.

SUIO | Service universitaire
d'insertion et d'orientation
suio.univ-amu.fr

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- | *Un panel de formations professionnelles répondant aux réalités et aux évolutions du marché*
- | *Des équipes pédagogiques mêlant universitaires et professionnels de haut niveau*
- | *Un ensemble de compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel*
- | *Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie*
- | *Un partenariat actif avec les entreprises*

Qu'en faisons-nous ?

- | *Acquisition du matériel pédagogique pour nos sites de formation (ordinateurs, vidéo projecteurs, bureaux, ...)*
- | *Enrichissement du fond documentaire mis à la disposition des étudiants et des personnalités extérieures*
- | *Renforcement des équipements informatiques*
- | *Aide au financement de stages étudiants à l'étranger*

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2022, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2021, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2022, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

SERVICE UNIVERSITAIRE D'INSERTION ET D'ORIENTATION

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2022

Code UAI :

0133571L

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

OU

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2022

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :

Les codes des formations auxquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage sont disponibles sur l'application :
<https://ta.univ-amu.fr>
dans l'onglet de la composante concernée

Le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation

Anne Ribaud - Directrice

Je tiens à vous remercier pour votre soutien qui nous est indispensable pour la réalisation de nos missions d'information, d'orientation et d'insertion des 80 000 étudiants d'Aix-Marseille Université.

Le rapprochement entre l'université et le monde socio-économique est une nécessité qui doit conduire à une diversification des recrutements par les entreprises afin de dynamiser leurs capacités d'innovation.

C'est sur ces deux axes stratégiques que le SUIO d'Aix-Marseille Université s'est engagé depuis plus de cinq ans et prolonge aujourd'hui son activité par la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des étudiants.

Le SUIO en chiffres

37 538 étudiants suivis

6 sites d'accueil et de documentation : à Aix et à Marseille (St-Charles, St-Jérôme, Canebière, Timone, Luminy, Colbert)

32 manifestations (salons et forums)

340 ateliers (techniques de recherche d'emploi, entretien...)

1 plateforme informatique dédiée à l'insertion

2 conseillers référents handicap

